

Analyse du processus de transformation du dispositif national de formation agricole et rurale au Maroc

Mise en perspective



Si la formation professionnelle agricole – initiale et continue – existe depuis les années 1930 et a pris de l'importance à partir de l'indépendance du pays en 1956 avec des transformations progressives, les réformes n'ont véritablement commencé qu'en 1984 avec la restructuration du système national d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) en général et d'ETFP agricole en particulier. Il s'agissait d'adapter le dispositif afin d'accompagner les orientations des politiques de développement du secteur agricole et rural et de l'ouvrir progressivement aux professionnels. La loi sur l'alternance adoptée en 1996, la mise en œuvre de la Charte Nationale sur l'Education et la Formation de 1999-2000 et la loi de 2000 sur l'apprentissage pour la formation des jeunes ruraux ont permis d'autres avancées.



La phase actuelle, commencée en 2004 et prévue jusqu'en 2014, de « ré-ingénierie » du dispositif selon l'Approche par Compétences (APC), est à situer dans ce continuum de changements. Elle a débuté avec un nombre limité d'établissements et de filières de formation, dans la perspective de la généralisation de cette approche à l'ensemble des établissements, des filières et des niveaux de formation, en commençant par des filières concernant les niveaux de formation techniciens et de techniciens spécialisés. C'est une avancée décisive, surtout en raison de sa mise en adéquation avec les besoins de la profession et des futurs employeurs. Il faut toutefois noter l'existence de difficultés dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche car de multiples contraintes ayant trait aux ressources humaines, matérielles et financières, pèsent sur le système de formation et son environnement. La formation des futurs agriculteurs existe à assez large échelle spatiale par la voie de l'apprentissage mais fait aussi face à de très grandes difficultés, ce qui limite fortement l'efficacité.



Comptant une cinquantaine d'établissements pour un effectif global de 4 000 élèves stable depuis dix ans, le dispositif national d'ETFP agricole demeure de taille réduite face aux 1,5 million d'exploitations agricoles marocaines. Il est financé et piloté, avec un début de déconcentration, par l'Etat tandis que la nécessité de concertation avec les professionnels est sans cesse réaffirmée mais demeure peu structurée. L'enseignement est encore très focalisé sur les aspects techniques tandis que la préparation à l'entrepreneuriat, le montage de projet et la gestion restent insuffisantes. Parallèlement, des organisations professionnelles et des ONG deviennent actives dans la formation.

Il convient aussi de se demander si la nouvelle politique agricole – Plan Maroc Vert (PMV) – définie en 2008 et bénéficiant de moyens importants est en décalage avec le dispositif d'ETFP qu'elle doit contribuer à renforcer et sur lequel elle doit s'appuyer pour réussir. Les autres orientations récentes ou en cours – formation-recherche et vulgarisation-conseil agricole – sont utiles mais ne contribuent pas encore à fonder une stratégie forte et cohérente de FAR.

Association Réseau international FAR

1101, av. Agropolis - B.P. 5098
34033 Montpellier Cedex 01 - France
Tél. : + 33(0) 4 67 61 70 22 / 70 61 / 70 63
Fax : +33 (0)4 67 61 70 67
Mèl : far@agropolis.fr
Site Internet : www.reseau-far.com

Programme ADEX.FAR du
Réseau FAR financé par :



Le réseau international FAR (« Formation Agricole et Rurale ») a considéré que les processus de mise en œuvre et de transformation de plusieurs dispositifs nationaux de formation agricole méritent d'être analysés et comparés. Par conséquent et en accord avec les responsables marocains, il a été décidé d'inclure la réforme en cours dite « ré-ingénierie » du dispositif national de formation agricole aux études faites au Cameroun et à Madagascar.

L'objectif dans les trois pays est d'alimenter le processus de capitalisation par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des dispositifs nationaux de FAR. Il devrait être également possible de tirer - de l'analyse séparée des pays et de l'analyse comparée - des enseignements permettant d'ajuster, si besoin est, et selon les pays, l'accompagnement des transformations en cours (cf. l'encadré « Précisions sur l'étude » en Synthèse d'étude, n° 1, mai 2013).

Historique rapide des politiques de formation agricole et rurale

La formation agricole a été lancée dès les années 1930 lors de la colonisation française au niveau de l'enseignement primaire dans le cadre des jardins scolaires (initiation à l'agriculture). Ensuite vers le milieu des années 1940, les **Secteurs de Modernisation du Paysannat** (SMPA) ont vu le jour. Ils avaient pour mission la formation et l'encadrement pour l'amélioration de la conduite des cultures par les agriculteurs, en plus de leur mission de mise en valeur par le défrichement et l'épierrage. Les SMPA ont évolué en 1956-57 à l'indépendance du pays en un réseau de **Centres de Travaux Agricoles** (CTA), structures locales du Département de l'Agriculture, ayant aussi pour mission la formation et l'information des agriculteurs et leurs fils.

Durant les années 1970 ont été créés les **Centres Régionaux d'Animation et de Formation** (CRAFA). Ils avaient pour fonction d'organiser des stages (durée de trois mois) et des sessions de formation pour les jeunes, fils d'agriculteurs, âgés de 14 à 20 ans et ayant un niveau d'instruction de niveau de 5^{ème} et dernière année de l'enseignement primaire (CM2). Ces CRAFA, au nombre de onze, avaient un régime d'internat. Ils disposaient d'une exploitation agricole et de matériels pour la formation pratique.

Mais ce dispositif était relativement modeste. En effet à l'indépendance, la priorité a été de former des ingénieurs et techniciens afin de répondre aux besoins de l'appareil d'Etat dans le but d'assurer l'encadrement du secteur agricole. La formation des jeunes pour assurer la relève dans les exploitations

familiales ou pour l'insertion en dehors du cadre familial, n'était pas une priorité des pouvoirs publics.

Par la suite, avec la mise en place du plan d'ajustement structurel (PAS) au début des années 1980 et le désengagement progressif de l'Etat en faveur de la dynamisation du secteur privé, il s'est agi de réformer la formation professionnelle au Maroc, tous secteurs confondus. Ainsi en matière de formation agricole et rurale, on peut estimer que la première transformation de grande ampleur est la **restructuration du système national de formation agricole** en 1984. Son but était de répondre aux besoins en compétences induits par les stratégies de développement du secteur agricole, de satisfaire les besoins en main d'œuvre qualifiée des professionnels et d'améliorer l'employabilité des « lauréats » (c'est-à-dire diplômés). Il est à souligner aussi que cette réforme a aussi visé le rétablissement de la « considération sociale et culturelle qui échoit au travail manuel » et l'ouverture progressive de la gouvernance du dispositif d'ETFP agricole aux professionnels.

La formation professionnelle agricole fait toutefois exception. Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM) en collaboration avec plusieurs départements ministériels dont ceux de la Formation professionnelle et de l'Education nationale, tandis que c'est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) créé en 1974 qui est l'opérateur principal de la formation professionnelle au Maroc¹.

Quatre avancées importantes ont été réalisées par la suite en ce qui concerne la FAR. Ce sont :

- la loi de 1996 sur l'alternance,
- la mise en œuvre de la Charte Nationale sur l'Education et la Formation de 1999/2000,
- la loi de 2000 sur l'apprentissage pour la formation des jeunes ruraux,
- la « ré-ingénierie » du système selon l'Approche Par Compétences (APC) depuis 2004.

Il faut préciser que ce terme de « ré-ingénierie » signifie la réorganisation globale et ordonnée du dis-

¹ C'est un organisme public collectant la taxe de formation professionnelle fixée à 1,6 % de la masse salariale. L'office gère sur l'année 2010-2011 la formation initiale de 292 000 jeunes et la formation continue de 159 000 employés et 91 000 demandeurs d'emploi. Son objectif annuel était alors de 250 000 stagiaires formés dans ses propres établissements au nombre de 327 et totalisant 5 900 formateurs et 2 500 collaborateurs. Ainsi l'OFPPT représente plus de 57 % de l'offre de formation du pays, contre 33 % pour le privé - des écoles et centres agréés par l'office -, le 10 % restant correspondant à l'offre de formation par d'autres opérateurs (formations des autres ministères tels que le tourisme, l'artisanat, la jeunesse et les sports, l'entraide nationale..., ainsi que les établissements de l'ETFP agricole dépendant du MAPM).

positif national d'EFTP agricole. Quant à l'approche pédagogique dite APC, elle a été introduite au Maroc à partir de 1996 avec le concours de la coopération canadienne et elle préconise l'identification des besoins en compétences d'un secteur économique avant l'élaboration de programmes de formation qui répondent mieux aux besoins de ce secteur². Son expérimentation a débuté en 2004 dans quelques établissements marocains de formation agricole dans le cadre de projets de coopération internationale, puis le Département de l'Agriculture a proposé en 2008 son extension à tout le dispositif de formation agricole.

Dans ce dernier cadre, le dispositif national de formation a évolué progressivement et a vu sa capacité d'accueil augmenter tandis que la qualité s'est améliorée avec notamment un début d'ouverture sur les organisations professionnelles.

Panorama actuel de la FAR

Le dispositif marocain de FAR, appelé d'« Enseignement Technique et Formation Professionnelle Agricole » (ETFPA), a les caractéristiques suivantes :

1. Une architecture de formation par niveaux

L'appareil est structuré en quatre niveaux (cf. figure ci-contre, de bas en haut) :

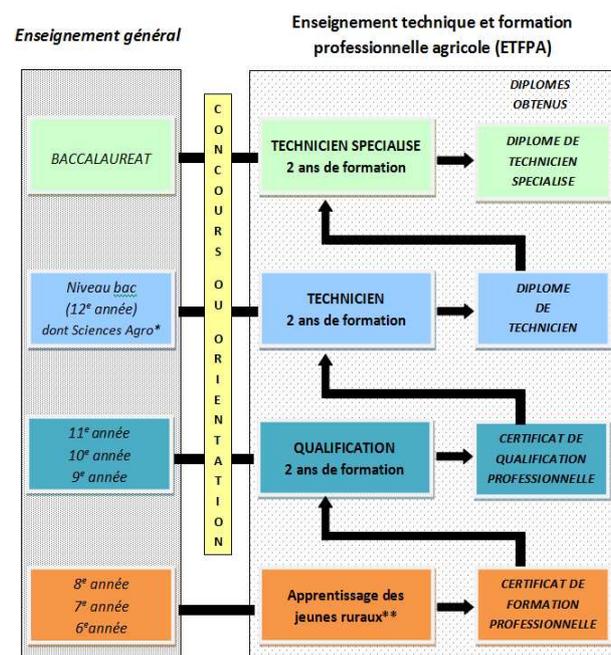
- l'*Apprentissage* accessible aux élèves ayant terminé la 6^{ème} année de l'enseignement fondamental (niveau créé seulement en l'an 2000 en remplacement de l'ancienne *Spécialisation*)³ ;
- la *Qualification* accessible aux élèves ayant terminé la 9^{ème} année de l'enseignement fondamental ;
- le niveau de *Technicien* accessible aux élèves ayant terminé la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire (ou 12^{ème} année) ;
- le niveau de *Technicien spécialisé* accessible aux élèves bacheliers.

Les formations sont de deux types : *diplômante* pour les niveaux techniciens/techniciens spécialisés et *certifiante* pour la qualification, l'apprentissage et le baccalauréat agricole.

² L'APC est appliquée avec plus ou moins de réussite dans l'enseignement général dans de nombreux pays africains ; v. par exemple l'excellent « Document de travail » n° 97 publié par l'AFD, *Les réformes curriculaires par l'approche par compétences en Afrique* par F. Cros, J.-M. de Ketele, M. Dambele et al., juin 2010 ; les pays analysés sont le Cameroun, le Gabon, le Mali, le Sénégal et la Tunisie (accessible sur le site internet de l'AFD).

³ Pour être précis, l'apprentissage n'est pas à proprement parler un niveau mais plutôt un mode de formation ; il ne débouche d'ailleurs pas sur un diplôme mais peut toutefois être considéré comme un équivalent de l'ancienne « Spécialisation ».

Structure de l'enseignement et de la formation agricole au Maroc



* : La filière du baccalauréat en sciences agronomiques préparée en lycée agricole (LA), y compris ceux sous la tutelle du MAPM et généralement installés dans les mêmes lieux que les ITA, n'est pas incluse dans la partie ETFPA de la figure. En effet, les conditions d'accès aux LA sont identiques à celles d'entrée dans les lycées d'enseignement général et le fait d'avoir un bac en sciences agronomiques ne donne pas d'avantage spécifique pour l'accès aux établissements de l'ETFPA ou aux établissements de l'enseignement supérieur.

** : Anciennement niveau dit Spécialisation Professionnelle formant des Ouvriers spécialisés. Il est à noter que le niveau « Qualification » formant des Ouvriers qualifiés est supérieur au niveau « Spécialisation » au Maroc.

2. Un réseau d'établissements structuré

La formation professionnelle initiale et la formation par apprentissage sont assurées par **45 établissements publics** répartis comme suit⁴ :

- **8 Instituts de Techniciens Spécialisés en Agriculture (ITSA)** : ils forment des Techniciens Spécialisés dans huit filières et peuvent assurer également la formation des niveaux de Techniciens et d'Ouvriers Qualifiés.
- **11 Instituts Techniques Agricoles (ITA)** : ils forment des techniciens dans six filières et peuvent assurer également celle d'ouvriers qualifiés.
- **26 Centres de Qualification Agricole (CQA)** : leur mission de base est la formation des ouvriers qualifiés dans quatre filières mais ces centres contribuent aussi à l'apprentissage des jeunes ruraux à travers les CFA (cf. ci-après).
- **Des Centres de Formation Agricole (CFA)** qui n'ont cependant pas d'existence physique propre (les formations ont lieu dans les CQA, les ITA ou les ITSA) : ils assurent la formation des jeunes ruraux par apprentissage.

⁴ On compte parfois 46 établissements car le CFA d'Izmouren, non inclus ici, est en phase de devenir un CQA. Cela dit, des divergences de nombre peuvent exister car plusieurs centres ont changé de statut. De plus, on pourrait inclure les 9 Lycées agricoles qui ont tous un statut double (8 LA/ITA et 1 LA/CQA). Si l'on s'en tient aux formes juridiques, écrire qu'il y a plus de 50 établissements relevant du MAPM ne serait pas faux !

La **couverture territoriale** est complète et toutes les régions disposent d'un institut et de centres de formation. La zone littorale et l'axe Rabat-Meknès sont toutefois mieux desservis que le reste du pays.

Chaque établissement a diverses infrastructures :

- Pédagogiques : salles de classe, bibliothèque, salle d'informatique ;
- Locaux d'internat pour les filles et pour les garçons, foyer des élèves, terrains de sports ;
- Exploitations annexées et/ou « polygones pédagogiques » (c'est-à-dire laboratoires, ateliers, champs...) pour les activités pratiques.

L'enseignement technique compte également **9 lycées agricoles** (LA) préparant le baccalauréat en sciences agronomiques dont deux relèvent du ministère en charge de l'Education nationale (MEN)⁵. Leur accès est ouvert à tous les élèves comme dans les autres lycées et sections avec un système d'orientation au niveau de l'enseignement général⁶. En fait, comme les CFA inclus dans d'autres structures, la plupart des lycées ont un double statut ITA/LA (même site avec un seul directeur).

Il existe aussi **30 collèges ruraux** relevant du MEN et dispensant un enseignement en technologie agricole – sous la forme d'une initiation de quelques heures par an – assurée par des enseignants mis à disposition par le MAPM.

Enfin, même s'il est en dehors de l'EFTPA, mentionnons l'enseignement supérieur principalement constitué de trois établissements relevant du MEN :

- l'Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II à Rabat, avec de nombreuses filières sous forme d'écoles (Agronomie, Génie rural, Industries Agro-Alimentaires, Sciences vétérinaires...) et son Complexe horticole à Agadir⁷ ;
- l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) à Meknès ;
- l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) à Salé, tout proche de Rabat.

Pour permettre aux candidats méritants de passer au niveau immédiatement supérieur, un système de passerelle a été instauré. En outre, si les lauréats de la formation professionnelle agricole peuvent pour-

⁵ Il s'agit exactement du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique.

⁶ Il est à noter que le fait d'avoir un bac en sciences agronomiques ne donne aucun avantage spécifique pour l'accès aux établissements de l'ETFPA ou à ceux de l'enseignement supérieur agricole. Les titulaires de ce type de bac sont donc soumis aux mêmes conditions que les autres bacheliers et doivent réussir le concours d'entrée.

⁷ A noter que l'IAV forme aussi de nombreux étudiants étrangers – notamment africains et arabes – et que c'est une université réputée à l'échelle du continent et du monde arabe.

suivre pour l'obtention d'une licence professionnelle⁸, il n'existe, à ce jour, aucune passerelle leur permettant d'accéder au supérieur agricole.

3. Des filières diversifiées

A l'origine, les ITA et les CQA assuraient principalement des formations en polyculture-élevage. Progressivement le nombre des filières a été augmenté afin de mieux répondre aux besoins de la profession. La diversification s'est surtout opérée avec la mise en place de filières de techniciens spécialisés. La répartition actuelle des filières par niveau de formation est récapitulée dans le tableau suivant.

Répartition actuelle des filières par niveau de formation

Niveau	Nb*	Nature des filières
Techniciens spécialisés	8	Electromécanique – Gestion et maîtrise de l'eau – Topographie – Gestion des entreprises - Technico-commercial en intrants agricoles - Technico-commercial en culture ornementale et aménagement paysager – Aviculture - Elevage des ruminants
Techniciens	6	Polyculture-élevage – Horticulture - Agro-équipements - Elevage bovins/ovins/caprins - Eaux et forêts – Conducteurs de ligne de fabrication
Qualification	4	Elevage – Mécanique Agricole – Horticulture - Polyculture-élevage

* : nombre de filières

La création des filières de formation et leur adaptation reposent sur diverses études commanditées en continu par la DEFR⁹. Ainsi, ces filières sont régulièrement restructurées pour s'adapter aux besoins identifiés. Enfin, les formations dispensées prennent en compte les aspects liés à la protection de l'environnement : gestion et maîtrise de l'eau, utilisation rationnelle des intrants (pesticide et engrais), santé et sécurité dans le travail (par exemple, précaution à prendre en cas de manipulation des produits phytosanitaires).

4. Deux modes de formation cohabitent : l'alternance et l'apprentissage

Le mode de formation par alternance, institutionnalisé en 1996, vise comme partout, d'une part, l'acquisition de savoir-faire par l'exercice d'une activité en exploitation agricole ou en entreprise, d'autre part, l'intégration des professionnels comme acteurs à part entière de la formation. Il a été pro-

⁸ Instaurée dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur et de l'adoption du système « LMD » (Licence-Master-Doctorat) en 2000.

⁹ Nouveau nom depuis 2008 de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD) du MAPM.

gressivement généralisé à l'ensemble des établissements de l'ETFP agricole mais son impact sur l'employabilité des lauréats et l'installation des jeunes formés semble encore limité. Ce système est en cours d'évolution avec le développement de l'APC même si ses principes demeurent en vigueur dans la grande majorité des centres et instituts et de leurs filières de formation.

L'apprentissage s'est greffé tardivement dans tous les établissements. Il concerne une vingtaine de métiers agricoles et la partie pratique représente théoriquement 80 % du temps de formation. Cette voie n'étant pas parfaitement intégrée dans le projet pédagogique des établissements et étant considérée comme un travail en plus, la greffe n'a pas vraiment pris. Des difficultés se posent pour trouver des candidats à recruter pour la formation et des problèmes sont liés à la formation pratique et à la motivation tant des enseignants que des apprentis. Tout cela explique le taux d'abandon élevé dans de nombreux établissements - mais on ne dispose de chiffres précis - et le fait que certains apprentis retournent chez leurs parents à l'issue de leur formation en centre.

Le financement, essentiellement public, de la FAR

Le financement des établissements de l'ETFP agricole est assuré par l'Etat que ce soit la formation initiale, l'apprentissage (formation des jeunes ruraux) ou la formation continue. L'enseignement est totalement gratuit avec un régime d'internat et des bourses attribuées aux élèves au cours de leurs stages à l'exception de ceux de l'apprentissage.

Il convient de signaler que les exploitations et entreprises agricoles structurées payent la taxe de formation professionnelle mais n'en profitent pas directement sauf quand existent des structures agréées par l'Etat et gérées par les professionnels en ce qui concerne la formation continue de leurs employés¹⁰.

D'autres sources de financement existent dans le cadre de projets de coopération internationale et dans le cadre régional, mais elles sont aléatoires.

La majorité des établissements – 38 sur 45 – est sous tutelle financière du MAPM, *sans aucune autonomie*, ce qui rend les procédures lentes et pose des problèmes de gestion. Six sont néanmoins gérés en mode « Service de l'État Géré de Manière Auto-

nome » (SEGMA) et un en mode d'établissement public avec une autonomie plus étendue.

Le budget de fonctionnement demeure du ressort de l'administration centrale alors que le budget d'investissement est maintenant géré par les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA). Mais pour lors, ces dernières prennent peu en compte les spécificités de l'enseignement et les procédures de gestion n'ont pas été allégées.

A l'avenir, avec le développement de la régionalisation, le système de financement pourrait être renforcé et les procédures simplifiées. Le *Plan d'action 2008-2012* du MAPM prévoit aussi le renforcement des ressources humaines (formateurs et employés de soutien), la restructuration des programmes de formation selon l'APC, ainsi que la création d'un SEGMA central pour l'amélioration de la gestion financière du programme.

Evolutions récentes et constat général actuel

Le processus de « ré-ingénierie » du système de formation professionnelle agricole selon l'Approche Par Compétences (APC) est en cours et il est encore tôt pour en faire un bilan et poser un diagnostic pertinent. Toutefois, les enquêtes permettent de tirer déjà les enseignements des premières réalisations.

L'APC constitue ainsi une avancée décisive dans l'amélioration du dispositif national, surtout en raison de sa mise en phase avec les besoins de la profession et des futurs employeurs. Il faut aussi noter l'existence de plusieurs difficultés dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche en ce qui concerne la formation initiale car de multiples contraintes ayant trait aux ressources humaines, matérielles et financières pèsent sur le système de formation et sur son environnement.

La formation par apprentissage des jeunes ruraux, qui ne relève pas à proprement parler de la ré-ingénierie du dispositif, présente quant à elle l'avantage de toucher un plus large public jusque-là délaissé et elle est plus axée sur la pratique, sans pour autant régler la question de la préparation des jeunes au métier d'exploitant agricole. Plusieurs handicaps limitent la qualité de la formation : ce sont, entre autres choses, la motivation et/ou le très faible niveau des jeunes recrutés, la durée limitée de la formation, les conditions d'apprentissage, la préparation et la motivation des maîtres de stages.

En bref, les points clés qui caractérisent et conditionnent la réussite du processus actuel de transformation du dispositif au Maroc sont en particulier :

¹⁰ Formation à prendre au sens large et incluant des actions de conseil et d'assistance technique. Cas de l'Institut de Formation de l'Industrie Meunière (IFIM) de la Fédération Nationale de la Minoterie (FNM) à Casablanca ou d'écoles supérieures privées.

- l'importance du pilotage,
- l'appui pédagogique et le renforcement des capacités,
- l'implication des différents acteurs étatiques et non-étatiques - OPA, ONG, professionnels... - dans la conception, la mise en œuvre (particulièrement celles des stages) et le suivi-évaluation des formations.

En conclusion, on peut affirmer que le dispositif d'ETFP a été sensiblement amélioré pour mieux répondre aux évolutions de l'agriculture marocaine et aux besoins du marché de du travail dans ce secteur. Concernant la formation des futurs agriculteurs, il reste cependant beaucoup à faire dans la mesure où la voie par apprentissage ne permet pas dans son cadre actuel de former un nombre important de jeunes ruraux.

Si le dispositif national, plutôt focalisé sur des objectifs quantitatifs, a un rôle social indiscutable, il n'est pas possible d'affirmer qu'il contribue de manière efficace à préparer la relève des agriculteurs dont le pays a besoin, sauf dans certaines filières où la demande est forte (arboriculture, systèmes irrigués..). L'insertion des « lauréats » concerne alors sensiblement plus le salariat que l'installation à son compte. *Il n'en demeure cependant pas moins que le rôle de l'Etat est, et devrait rester, prépondérant dans le fi-*

nancement du dispositif de formation et dans la réussite du dialogue entre les parties prenantes.

Le cas de la formation continue

La formation continue des agriculteurs est fortement étatique. Elle a connu des améliorations indéniables via le système de vulgarisation publique et les initiatives de certaines associations professionnelles. C'est une composante importante dans les contrats-programmes établis entre l'Etat et les professionnels dans le cadre du Plan Maroc Vert.

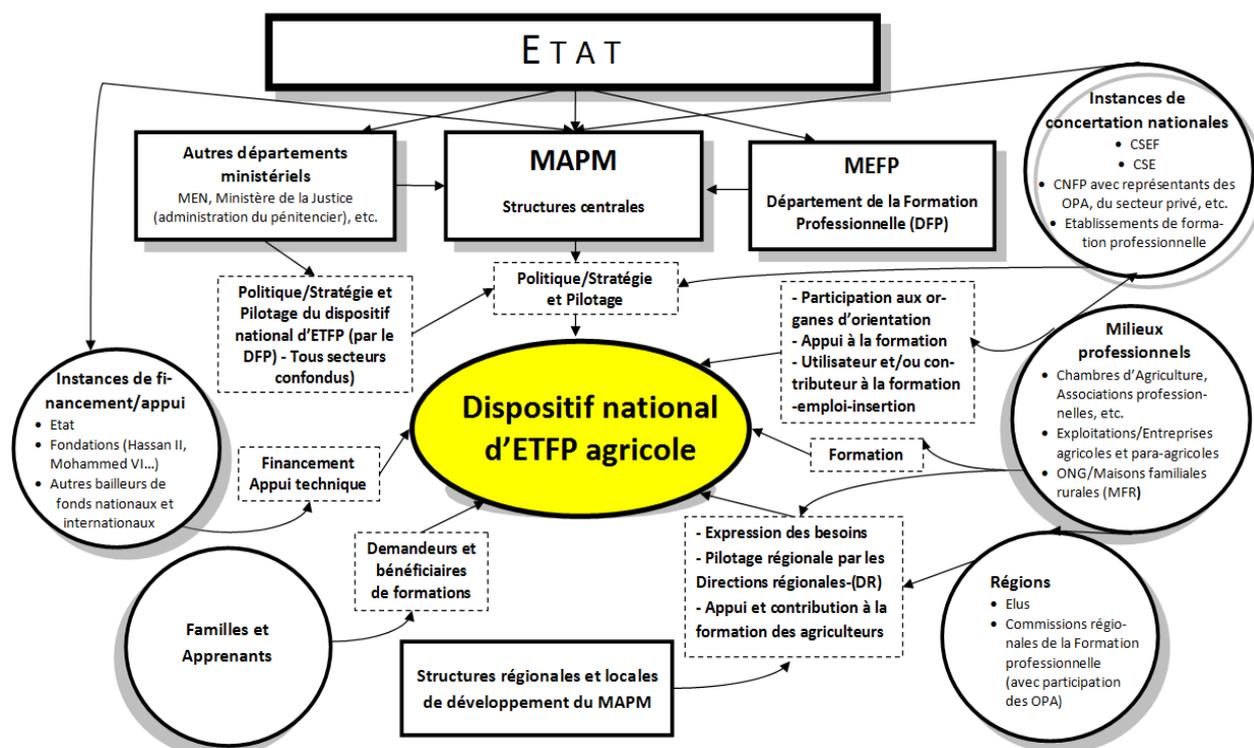
De plus, la nouvelle stratégie de vulgarisation agricole, en cours de mise en place, va certainement renforcer en aval la formation professionnelle des agriculteurs et leurs fils et filles, à travers notamment la création du métier de conseiller agricole et la mise à contribution du privé.

Des points à prendre en compte dans la transformation en cours

Plusieurs améliorations sont nécessaires et devraient porter, en l'occurrence, sur la *gouvernance et la gestion* du dispositif tant au niveau central qu'au niveau décentralisé, à travers :

Le renforcement du pilotage régional des Directions Régionales de l'Agriculture (les DRA

Représentation schématique des acteurs du dispositif d'ETFP agricole et de leur rôle



Abréviations (par ordre alphabétique) : CSE : Conseil Supérieur de l'Enseignement - CSEF : Commission Spéciale Education-Formation - CNFP : Comité national de la formation professionnelle - ETPF : Enseignement Technique et Formation Professionnelle - MAPM : Ministère de l'Agriculture et des Pêches maritimes - MEFP : Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle - MEN : Ministère de l'Education nationale - OPA : Organisations Professionnelles Agricoles

Note : Le tableau à la page suivante résume les rôles des acteurs à leurs différents niveaux et est à lire en complément de la présente figure.

- devraient devenir les interlocutrices uniques des établissements, notamment pour la gestion en général et la gestion budgétaire en particulier) et la clarification des rôles des autres instances impliquées au niveau central (DEFR, Direction financière du MAPM...);
- L'implication active des professionnels aux différentes échelles de gouvernance du dispositif ;
- La mise en place de mécanismes appropriés pour le suivi et l'évaluation à travers un système d'information et de gestion efficient ;

- Le renforcement de l'autonomie de gestion et de la redevabilité des établissements avec obligation de rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des formations dans un cadre contractuel ;
- Le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans le processus de formation (planification, gestion, suivi-évaluation)
- L'amélioration des conditions de travail dans les établissements (moyens humains, matériels et financiers).

Récapitulatif des acteurs du dispositif national d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) agricole au Maroc et de leur rôle

Organes	Acteurs	Rôle
Organe public central	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR, ex DERD) du MAPM avec Direction de l'ETFP du MEFP*	Préparation et pilotage de la mise en œuvre de la stratégie de l'ETFP agricole.
Organe public régional	Directions régionales de l'Agriculture (DRA) avec un service de l'ETFP et de la Recherche	Les DRA assurent au niveau de leur région : pilotage, coordination et suivi des programmes de l'ETFP
Organe public provincial et local (structure de développement)	- Directions provinciales de l'Agriculture (DPA) - Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) - Centres de Travaux Agricoles - Centres de Mise en Valeur	- Expression des besoins de l'ETFP agricole - Appui à la la formation professionnelle agricole - Mise en œuvre, coordination et suivi des formations continues des agriculteurs (à travers les programmes de vulgarisation agricole)
Organe public local d'ETFP agricole	Etablissements de formation agricole	Participation à l'identification des besoins, élaboration des programmes et mise en œuvre de la formation
Organe de concertation au niveau des établissements publics de l'ETFP agricole	Conseil de Perfectionnement (CP) : - institué au niveau de chaque établissement de l'ETFP - présidés par un professionnel - composés des professionnels, chefs d'entreprises, autorités locales, élus locaux...	- Adaptation des contenus des formations aux besoins locaux - Veille à la qualité des formations - Incitation aux entreprises à adhérer à la formation professionnelle
ONG, Organisations professionnelles agricoles (OPA), Associations de microcrédit, etc.	- Réseau de Maisons Familiales Rurales (MFR) - ONG locales	- Contribution à la formation professionnelle agricole (programme d'apprentissage) - Formation des adhérents (cas de l'ANOC, ANEB**...) - Appui à l'installation des jeunes - Financement de micro-projet/Activités génératrices de revenus (AGR)

Source : Abdelkader Ftouhi

* : MAPM : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, MEFP : Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

** : L'ANOC et l'ANEB sont les Associations Nationales des Eleveurs Ovins et Caprins et des Eleveurs Bovins

Quelques commentaires sur l'étude et sa méthodologie

Cette étude permet de connaître les différentes transformations qu'a connues le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) et leur lien avec les politiques de développement agricole. Elle a été réalisée dans un temps

limité avec un échantillon d'acteurs enquêtés diversifié : responsables de la formation professionnelle agricole aux niveaux central et régional, directeurs d'établissement ayant expérimenté l'APC, personnes impliquées dans l'APC, professionnels ou em-

ployeurs, apprenants, diplômés (ou « lauréats ») ayant un emploi¹¹. D'aucuns au Maroc auraient souhaité que l'échantillon soit élargi afin de confirmer les résultats obtenus et ont émis des réserves sur la formulation de certaines conclusions des éléments du diagnostic du système de l'ETFP agricole¹². Il convient de souligner que le recueil d'informations a été difficile et qu'il a fallu faire la part des choses entre les déclarations convenues et la réalité.

Deux choses importantes sont à retenir : *primo*, le système de formation est relativement développé avec une cinquantaine d'établissements publics et il est essentiellement étatique, que ce soit la composante « formation initiale » des cadres du développement et des jeunes ruraux ou celle de la « formation continue » des producteurs en activité ; *secundo*, ce système est en changement progressif de façon récurrente depuis 25 ans - c'est-à-dire la réforme de 1984 visant la « restructuration » du système -, souvent avec des coopérations bilatérales (France, Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Canada...) ou multilatérales (Banque mondiale, Union européenne, FAO...).

En ce qui concerne la réforme actuelle conduite maintenant en autonomie totale par les autorités marocaines, l'APC qui constitue la méthodologie adoptée pour la « ré-ingénierie » du système suscite des appréciations divergentes : *positives* pour certains acteurs quant à l'impact sur l'employabilité des lauréats, *réservees* pour d'autres quant à la lourdeur de sa mise en œuvre (avec la nécessité de faire appel à des bureaux d'études privés) et quant à son appropriation par les établissements, *négligatives* enfin ou d'application difficile d'après bien des enseignants quant au système d'évaluation des compétences de leurs élèves...

Soulignons deux aspects relativement récents et encore peu connus : la *contribution de plus en plus dynamique de certaines organisations non étatiques* à l'encadrement et à la formation continue des producteurs¹³ ; la *déconcentration de la gouvernance de l'appareil de formation*, avec la création des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) qui sont dotées d'un service de l'enseignement et de la formation professionnelle et, en corollaire, un moindre rôle joué par le niveau central (la Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche ou DEFR), même si la répartition des tâches entre les deux échelons semble encore à clarifier.

¹¹ Cf. les six guides d'entretien préparés en annexe du rapport.

¹² Cf. le compte rendu de la restitution de l'étude faite à Rabat en novembre 2011 inclus dans le volume 6 de la présente série.

¹³ Cas des professionnels de l'Association Nationale des Eleveurs Ovins et Caprins (ANOC) et de l'ONG « Migrations & Développement » sur le safran dans le centre du pays.

L'analyse portant sur des points clés considérés comme « structurants » dans la réforme du dispositif semble très pertinente. Il s'agit notamment de l'amélioration de la gouvernance, de l'appropriation de la réforme par les formateurs et de l'implication des professionnels. Ces trois points ainsi que les cinq suivants – équipements, financement, suivi-évaluation, définition du périmètre de « ré-ingénierie » et enfin, situation des Centres de Formation par Apprentissage ont suscité des questionnements intéressants pouvant déboucher éventuellement sur des préconisations. Il est d'ailleurs proposé que ces points dits structurants soient introduits dans une grille d'analyse commune des processus de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans les différents pays du réseau.

Bref, le dispositif national d'ETFP agricole est en *pleine évolution* au Maroc et semble chercher sa propre voie : entre la volonté de l'Etat d'encourager les filières d'exportation et d'assurer un soutien aux zones agricoles pauvres à travers les deux piliers du Plan Maroc Vert ; entre d'un côté, le pilotage de l'Etat, même déconcentré, qui demeure prégnant, et de l'autre, la nécessité de concertation avec les professionnels, qui est sans cesse réaffirmée mais dont la participation reste encore peu active et l'apport insuffisant ; entre une stratégie nationale de formation-recherche en cours de réflexion et une autre de vulgarisation-conseil agricole en cours de mise en place avec la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA).

Cela ne constitue peut-être pas une véritable politique de développement de la FAR d'autant que les défis sont énormes avec une population de 13,4 millions de ruraux (environ 45 % des ménages marocains et un nombre d'environ 1,5 million d'exploitations de 6 ha en moyenne avec une répartition très inégalitaire des terres). Mais cela y contribue à moyen terme sachant qu'il n'y a pas de solution unique en la matière mais bien plutôt une diversité d'initiatives apportant le plus souvent des réponses systémiques à cultiver au niveau local avec, en premier lieu, les professionnels et leurs organisations.

Dans ce sens, la création d'une plateforme de concertation sur la formation agricole et rurale – ou réseau FAR marocain – réunissant l'ensemble des acteurs pourrait contribuer à construire une vision commune du développement à venir.

Document réalisé par Igor Besson reprenant l'étude commanditée par le réseau international FAR à **Abdelkader Ftouhi**, consultant marocain indépendant.

Conception, mise en page et crédits photos : Igor Besson
Directeur de collection : Pierre Blaise Ango

Remerciements à Abdelkader Ftouhi, Jean Metge et Monique Wojewoda pour leur relecture